

ANNEXE 13.2 : SUJET DÉFINITIF

Sujet définitif du TA⁴

➔ Document à rendre, au plus tard :

- jeudi 17 septembre 2024, 13h30, au secrétariat de l'ECCG Aimée-Stitelmann, pour tous les 3CiB et 3CiE
- à l'exception des 3CiB.03 qui peuvent déposer le document jusqu'au vendredi 05 octobre 2024

Titre définitif

.....

.....

.....

Elève 1

Nom Prénom Groupe/Classe

No téléphone portable

Courriel

Date Signature

Elève 2 (pour les TA en duo uniquement)

Nom Prénom Groupe/Classe

No téléphone portable

Courriel

Date Signature

Maître-sse accompagnant-e

No téléphone

Courriel

Date Signature

⁴ Attention: ce document contient deux pages !

Problématique ou question de recherche (*Comment... / Dans quelle mesure...*)

.....
.....
.....
.....

Plan du TA

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Démarche envisagée

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toute modification des engagements pris dans ce document doit se faire en accord avec la responsable direction des TA, Mme Soizic Pédrant.

Au-delà d'un délai de 1 mois dès la validation du sujet définitif, tout changement de sujet de TA sera refusé !

Sujet validé

Sujet à modifier

Sujet refusé

Visa de la responsable direction des TA, Mme Soizic Pédrant